

# Retraites et revalorisation : les revendications du SE-Unsa

*Le président de la République veut transformer les 42 régimes de retraites actuels en un seul au premier janvier 2025. Un système universel pour en remplacer plusieurs dizaines aux logiques très différentes. Pour les fonctionnaires, ce nouveau système ne se baserait plus sur l'indice détenu pendant les 6 derniers mois mais intégrerait l'ensemble des rémunérations, dont les heures supplémentaires, primes et indemnités.*

Pour nous qui sommes personnels enseignants, d'éducation ou psychologues, cela provoquerait une chute importante du niveau de nos pensions vu l'état actuel de nos rémunérations. Seule solution pour éviter cet effet négatif de la réforme : une revalorisation conséquente pour gagner davantage durant la période d'activité.

Le problème est identifié par tous, y compris au plus haut niveau sommet de l'État puisque le président a promis, dès le printemps 2019, « une revalorisation en lien avec la réforme des retraites ».

Avec son union interprofessionnelle, l'Unsa, et sa fédération, l'Unsa-Éducation, le SE-Unsa investit tous les espaces de discussions et de négociations pour avancer ses revendications sur les deux volets retraites et revalorisation. En rappelant à chaque fois, que la revalorisation des enseignants, CPE et PsyEN est une nécessité reconnue par toutes les comparaisons, en-dehors même du projet de réforme des retraites dont l'Unsa n'était pas demandeuse.

## Retraites

Sur les retraites, en plus des éléments portés d'un point de vue interprofessionnel pour nos catégories, le SE-Unsa revendique :

- la garantie du maintien du niveau actuel des pensions pour chacun ;
- la prise en compte des enfants dans le calcul de la pension de façon forfaitaire dès le premier enfant ;
- le droit de partir en retraite à date anniversaire pour les enseignants du premier degré ;
- le rachat à taux réduit de deux années d'études ;
- la prise en compte pour la constitution des droits, des périodes d'études, d'apprentissage, de recherche du premier emploi, de formation, des « activités » familiales ;
- l'extension du versement de la pension de réversion aux pacsés ;
- l'assimilation des instituteurs, des PEGC et des CE d'EPS retraités ;
- l'aménagement des fins de carrière en lien avec l'allongement de la durée d'activité ;
- un système de départ en retraite progressif.

## Revalorisation

Sur la revalorisation, le SE-Unsa revendique :

- le maintien de la part indiciaire comme élément premier dans le calcul de la rémunération des fonctionnaires ;
- l'amélioration et l'accélération des nouvelles carrières issues du protocole PPCR :
  - la revalorisation importante des grilles indiciaires de la classe normale ,
  - l'augmentation du nombre de promotions à la hors-classe,

- la hausse du nombre de promotions à la classe exceptionnelle pour permettre au plus grand nombre d'accéder au grade le plus élevé avant la retraite avec notamment l'extension de la liste des fonctions particulières, la réduction de la durée d'exercice de ces fonctions et le rééquilibrage entre les deux viviers ;
- la revalorisation de toutes les indemnités en veillant au rééquilibrage d'indemnités liées à l'exercice de fonctions peu nombreuses et trop souvent oubliées, en opposition des indemnités individualisées et basées sur le « mérite ». Ainsi, le SE-Unsa estime qu'il faut :
  - démultiplier l'Isae et l'Isoe,
  - revaloriser proportionnellement les indemnités des missions et fonctions qui ne peuvent y prétendre ;
- le paiement des APC dans le premier degré en heures supplémentaires ;
- la démultiplication du taux de base des IMP ;
- la revalorisation des heures supplémentaires de l'ensemble des corps ;

**Avec l'Unsa-Fonction publique, le SE-Unsa rappelle sa demande du dégel du point d'indice ainsi que sa revalorisation régulière par la mise en place de négociations salariales annuelles.**

**En comparaison de ce qui se fait dans d'autres pays, il est indéniable que nos métiers sont aujourd'hui sous-considérés dans notre pays. Si les problématiques concernant les retraites et la revalorisation ne trouvent pas rapidement de réponses satisfaisantes, le SE-Unsa rappelle que la question de l'attractivité du métier pour les futures générations se posera à terme de façon généralisée alors qu'il se pose déjà pour certaines disciplines ou certains territoires.**

Lire aussi :

>> Ultimatum revalo/retraites : du concret sinon, ce sera la grève !

>> Revalorisation : Sans actes concrets, l'Unsa Éducation appellera à la grève le 5 décembre

>> Première réunion retraite/revalorisation : les engagements sont insuffisants

>> Retraites, préconisations Delevoye : l'Unsa rappelle ses revendications